



— PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Sécuriser les salariés
et leurs revenus
face aux aléas
de la vie.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

ENCORE UNE PREUVE *du pouvoir du collectif*

VOS ENJEUX

Pour votre entreprise, les obligations fixées par le Code du Travail et par votre convention collective sont autant de charges potentielles que votre entreprise doit identifier et anticiper.

Pour vos salariés et leurs familles, la prévoyance collective est une protection efficace face aux **conséquences financières d'événements imprévisibles** (arrêt de travail, invalidité ou décès), face aux risques de précarité et d'isolement.



NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus qu'au delà d'une obligation réglementaire, les régimes de prévoyance doivent être avant tout **ajustés spécifiquement au profil de vos salariés** (collège salarial, niveau de rémunération, risques couverts...) et pensés en fonction des enjeux particuliers de votre entreprise (absentéisme, recrutement, fidélisation des talents...).

Prémunir efficacement les salariés face aux risques de la vie, c'est préserver à terme votre entreprise !

NOTRE SOLUTION PRÉVOYANCE COLLECTIVE

À partir d'un diagnostic de la situation de votre entreprise et en fonction des objectifs fixés, votre chargé d'affaires vous accompagne pour mettre en place une couverture prévoyance optimisée.

UNE SOLUTION COMPLÈTE ET MODULABLE



Une protection complète

Vous bénéficiez de solides garanties pour compenser la perte de revenus des salariés en cas d'arrêt de travail / d'invalidité ou pour verser un capital à la famille en cas de décès.



Une protection sur mesure

Avec nos conseils, vous décidez du niveau des garanties et des franchises que vous souhaitez, pour vos salariés, le plus finement possible au pourcentage près.



Une protection conforme

Vous avez la possibilité de sélectionner les garanties répondant au plus près des obligations de l'accord ou convention collective applicable à votre branche d'activité.



Une protection quotidienne

Avec nos prestations d'assistance, nous soutenons vos salariés en cas de difficultés : garde d'enfants, aide à domicile, soutien psychologique, soutien des salariés aidants...



LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

Positionner la protection sociale au service des enjeux de votre entreprise.



Préserver votre budget
grâce à un montage assurantiel
équilibré et durable, dans un cadre
fiscal et social avantageux.



Disposer d'un accompagnement
juridique et fiscal permanent
pour respecter vos obligations.



Valoriser une rémunération
indirecte pour attirer et fidéliser
les salariés.



Gagner du temps en gérant directement
votre contrat sur internet : affiliation
de vos salariés, paiement des cotisations,
déclarations d'arrêt de travail...



LES BÉNÉFICES POUR LES SALARIÉS

*Compenser les prestations très souvent insuffisantes versées par
les régimes obligatoires en cas d'aléas de la vie.*



Des tarifs bien plus avantageux,
à garanties égales, qu'une souscription
à titre individuel.



Une sécurité financière
face aux risques d'incapacité
temporaire, d'invalidité et de décès.



**Des formalités médicales
simplifiées ou inexistantes :**
absence de discrimination.



Un accompagnement 24 h/24, 7j/7
dans les moments difficiles :
prestations d'assistance en inclusion.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

› L'APPUI CONCRET D'UN EXPERT DE LA PROTECTION SOCIALE

Notre expert vous aide à choisir vos garanties
et à mettre en place votre contrat.

› UN PILOTAGE PRÉCIS, DURABLE ET CENTRALISÉ

De la souscription jusqu'à la gestion de votre contrat,
en suivant les évolutions réglementaires.

› UNE GESTION SIMPLIFIÉE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Avec notre service Prest'IJ : télétransmission automatique
des décomptes d'indemnités journalières avec
l'Assurance Maladie, paiement accéléré,
transmission sécurisée des données.

› LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Le groupe VYV est le 1^{er} groupe mutualiste
de protection sociale français.



VOUS AUSSI, FAITES DES RESSOURCES HUMAINES DE VOTRE ENTREPRISE

UN CAPITAL DE RÉUSSITE

Témoignage de Charline DEBEAUMOREL,
Chargée d'affaires Entreprise - Région Bretagne Normandie

La « protection face aux aléas de la vie », de quoi parle-t-on exactement ?

Contrairement à la mutuelle qui rembourse des frais de santé, nous sommes, en prévoyance, sur un dédommagement à la suite d'un accident.

Nous pouvons intervenir suite au décès du salarié ou même de son conjoint ou d'un enfant.

Nous pouvons également prendre en charge sa perte de revenu consécutif à un arrêt de travail ou un classement en invalidité.

L'objectif est de ne pas ajouter de la détresse financière aux problèmes de santé ou au deuil, et ainsi éviter l'isolement.

S'agit-il d'un outil d'indemnisation de l'absentéisme ?

Oui, mais cela ne le favorise pas pour autant car nous indiquons des périodes de franchise à ajuster en fonction de la culture de l'entreprise.

Par ailleurs, une des causes de l'absentéisme est le présentéisme. C'est-à-dire le fait de rester au travail par crainte de l'impact sur ses revenus.

L'accompagnement est primordial afin de trouver le juste équilibre entre ces deux éléments, et ainsi maintenir, voire améliorer, la performance de l'entreprise.

Nous avons des outils d'analyse à notre disposition afin de pouvoir affiner notre offre et la faire évoluer avec les enjeux de l'entreprise.

Comment accompagnez-vous vos interlocuteurs en entreprise ?

Nous menons une analyse globale de l'entreprise avant de proposer quoi que ce soit car il est primordial que la protection sociale réponde aux enjeux de l'entreprise (fidéliser, attirer de nouveaux collaborateurs, réduire l'absentéisme, libérer du pouvoir d'achat, renouer le dialogue social...).

Ensuite, nous disposons de toutes les solutions pour y répondre.

Notre force réside dans la proximité : nous accompagnons nos clients de la conception de l'offre jusqu'à son déploiement en passant par la découverte de toutes les parties prenantes du dossier (direction, gestionnaire, représentants du personnel et les salariés).

Notre accompagnement se prolonge ensuite sur toute la durée du contrat : chaque année nous présentons les comptes de résultats qui nous permettent de challenger régulièrement notre offre et de vérifier son adéquation avec la politique de l'entreprise.

 **Retrouvez d'autres témoignages sur :**

► www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VVY, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 532 661 832, N° LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15. L'assistance est assurée par Ressources Mutuelles Assistance, Union assistance, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, ayant son siège social 46 rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le N° SIREN 444 269 682, N° LEI 969500YZ86NRB0ATR28. Mutex, Société Anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 140 Avenue de la république - CS 30007 92327 Chatillon Cedex - 3460A-0122_CAAU - TheLINKS.fr - 190578 - Crédits photos : Getty Images. Document commercial.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif